

Conseil municipal

Séance extraordinaire du 29 octobre 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, tenue le 29 octobre 2019, à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Maryline Charbonneau et Christiane Marcoux, ainsi que messieurs les conseillers François Auger, Yvan Berthelot, Justin Bessette, Jean Fontaine, Michel Gendron, Ian Langlois et Marco Savard, siégeant sous la présidence de monsieur le maire Alain Laplante, le tout formant quorum selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes du Québec, (RLRQ c.C-19).

Madame Mélanie Dufresne, conseillère, est absente.
Madame Patricia Poissant, conseillère, est absente.

Monsieur Stéphane Beaudin, directeur général adjoint, est présent.
Monsieur Paul Rathé, greffier adjoint est présent.

— — — —

Monsieur le maire constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR

No 2019-10-0879

Adoption de l'ordre du jour

29 octobre 2019

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 28 octobre 2019 qui leur a été signifié dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

RETOUR SUR LES RÉOLUTIONS ET
RÈGLEMENTS NON APPROUVÉS
PAR LE MAIRE

No 2019-10-0880

**Retour sur la résolution n° 2019-10-0811 intitulée :
« Prolongation du contrat de travail de monsieur Sylvain
Latour »**

CONSIDÉRANT la résolution n° 2019-10-0811 adoptée le 22 octobre 2019 intitulée : « Prolongation du contrat de travail de monsieur Sylvain Latour » ;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du délai prescrit par la loi, monsieur le maire a avisé le greffier qu'il n'approuve pas cette résolution;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent et prioritaire que le conseil municipal se prononce de nouveau sur cette résolution ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Yvan Berthelot
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que le conseil municipal maintienne les termes de la résolution n° 2019-10-0811 adoptée le 22 octobre 2019 et intitulée : « Prolongation du contrat de travail de monsieur Sylvain Latour ».

En conséquence :

Que le contrat de travail de monsieur Sylvain Latour, à titre de coordonnateur à la promotion des processus de consultation publique et d'amélioration continue, soit prolongé pour une période de cinq (5) mois, soit jusqu'au 31 mars 2020.

Que la directrice du Service des ressources humaines soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir entre la Ville et monsieur Latour.

29 octobre 2019

Monsieur le maire appelle le vote sur cette proposition :

Votent pour : Mesdames les conseillères Christiane Marcoux et Claire Charbonneau et messieurs les conseillers Michel Gendron, Jean Fontaine, François Auger, Marco Savard et Yvan Berthelot.

Votent contre : Madame la conseillère Maryline Charbonneau, messieurs les conseillers Justin Bessette et Ian Langlois et monsieur le maire Alain Laplante.

POUR : 7

CONTRE : 4

ADOPTÉE

- - - -

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

LEVÉE DE LA SÉANCE

No 2019-10-0881

Levée de la séance

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Ian Langlois
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Christiane Marcoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- - - -

29 octobre 2019

La séance est levée à 19h50

Maire

Greffier adjoint
